

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-14-1

N° applicatif 3138

14^{ème} Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

Service instructeur

Service appui et innovation sociale

Service consulté

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'ETAT, LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, LA VILLE DE MULHOUSE ET L'ASSOCIATION SERVICE D'URGENCE SOCIALE (SURSO)

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser la signature de la convention triennale (2022-2024), entre l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Ville de MULHOUSE et l'association Service d'Urgence Sociale (SURSO), fixant les missions et modalités de financement de cette dernière.

L'association SURSO intervient sur le Sud du Haut-Rhin et son action vise exclusivement les personnes sans domicile stable. Elle assure 4 missions : une mission d'accueil de jour et boutique de solidarité, une mission de service d'accueil et d'orientation, une mission d'accompagnement direct vers le logement, une mission d'hébergement et intermédiation locative « Logi'jeunes ».

La subvention accordée à l'association pour 2021, au titre de la convention 2019-2021, s'élève à 14 700 € (CP du 31 mai 2021). Les montants accordés pour les 3 années à venir seront définis annuellement en tenant compte des actions menées par l'association.

La présente convention s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) sur la période 2018-2023 qui vise à définir la politique départementale en ce qui concerne l'accès et le maintien dans le logement des publics défavorisés, l'hébergement et le logement accompagné en faveur des personnes sans abri, mal logées ou inaptes à occuper un logement autonome.

L'association SURSO entre dans ce champ d'application et développe ses actions, visant exclusivement les personnes sans domicile stable, dans les domaines suivants : accueil de jour, accompagnement vers le logement, hébergement et intermédiation locative.

L'action de SURSO est reconnue par l'ensemble des acteurs œuvrant sur ce champ sur le sud du Haut-Rhin pour ses actions d'accompagnement transversal de la rue au logement et notre collectivité entretient avec l'association un partenariat précieux au bénéfice des usagers les plus précaires. Celle-ci est d'ailleurs intégrée à la Commission d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes.

En 2020, l'association a accueilli 1 171 personnes, constatant une baisse de fréquentation qui s'explique par les mises à l'abri du public durant la crise sanitaire liée au COVID-19.

Pour l'année 2021, le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 14 700 €, montant identique aux deux années précédentes, tel que validé par la Commission Permanente du 31 mai 2021. Cette subvention de fonctionnement vise à soutenir l'activité du service d'Accueil et d'Orientation (SAO) qui met en œuvre un accompagnement social global des ménages vers l'accès au logement accompagné ou à l'hébergement durable.

Pour la période 2022-2024, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace, à l'instar de celle de la Ville de MULHOUSE, sera définie annuellement en fonction des éléments d'activité fournis par l'association à la Conférence des financeurs, conformément aux dispositions de l'article 4 de la future convention de partenariat. La Conférence des financeurs, composée de l'Etat (DDETS), de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de MULHOUSE, assure le suivi et l'évaluation des missions confiées à SURSO au vu du rapport d'activité et du compte-rendu financier de l'association ainsi que des bilans annuels produits pour chacune de ses missions au regard d'un certain nombre d'indicateurs prévus dans la convention.

La 14^{ème} Commission Agglomération de MULHOUSE a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 4 février 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention triennale (2022-2024), jointe en annexe à ce rapport, qui définit les modalités de soutien apporté à l'association Service d'Urgence Sociale (SURSO) au titre des actions qu'elle met en œuvre, à conclure entre cette association, l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de MULHOUSE,
- De m'autoriser à signer cette convention,

- De préciser que l'octroi, dans ce cadre, par la Collectivité européenne d'Alsace, à l'association SURSO, de subventions annuelles au titre des années 2022 à 2024, fera l'objet de délibérations annuelles. Les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération P142O001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top.

Frédéric BIERRY